Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260322-202621-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dimanche 22 Mars deux mille vingt-six, à 10 heures 45, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, Maire, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, CASAGRANDE Donovan, RIBAULT Joséphine, PEDEN Yves, PERRON Eliane, JEHANNO Yves, DELMAS Eliane, LE CORF Henri, CLEQUIN Yolande, PICAUD Romain, LACOURT Franck, JEHANNO David, HYLKEMA Mirjam, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, PREAUD Jean-Paul.

Procuration : Mme LE ROUX Sandrine à Mme GABEL Géraldine.

Désignation du secrétaire de séance
M. JEHANNO Yves, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance. Mme

2026 – 21 – Détermination du nombre d'adjoints.

Mme Le Maire indique, qu'en application des articles L. 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 6 adjoints au maire.

Elle rappelle, qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 6 adjoints.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune (élections à bulletin secret).

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 22 Mars 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : le 22 Mars 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance